

Le 11 avril 2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE LE MERCREDI 11 AVRIL 2012 À 19H30.****Présences : Mesdames, messieurs:**

Sylvie Beaumont, conseillère Ville d'Alma	Louis Ouellet, maire Municipalité de L'Ascension de N.S.
Marc Asselin, maire Ville d'Alma	Gilles Girard, conseiller Ville d'Alma
Réal Côté, maire Municipalité d'Hébertville-Station	Lili Simard, mairesse Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Martin Sauvé, maire Municipalité de Saint-Nazaire	Nicolas Martel, maire Ville de Desbiens
Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Georges Bouchard, maire Municipalité de Sainte-Monique
Jocelyn Fradette, conseiller Ville d'Alma	Doris Émond, conseillère Municipalité d'Hébertville
Claude Bourgault, maire Municipalité de Lamarche	Germain Lemay, conseiller Saint-Henri-de-Taillon
Réjean Bouchard, maire Municipalité de Saint-Bruno	Lucien Boily, conseiller Ville d'Alma
Daniel Perron, maire Municipalité de Labrecque	Jean-Paul Boucher, maire Municipalité de Saint-Gédéon

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Paradis, préfet et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier, Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement et Christian Dallaire, aménagiste.

Résolution numéro 7182-04-2012

**DEMANDE DE MORATOIRE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET
DE LA FAUNE RELATIVEMENT À TOUT DÉVELOPPEMENT DE TOURBIÈRE**

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est délégataire des terres publiques intramunicipales depuis 1996;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est actuellement en analyse du projet de loi 14 « *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes de développement durable* » ;

ATTENDU QUE le projet de loi 14 comprend des considérants visant à assurer un développement minéral respectueux de l'environnement et qu'il est nécessaire de favoriser un développement associé aux communautés et intégré au milieu;

ATTENDU QUE par ce projet de loi, le gouvernement du Québec rendra obligatoire auprès du demandeur d'un bail, une consultation publique selon des modalités à être fixées par règlement;

ATTENDU QUE par ce projet de loi, le demandeur fournit au ministre, à sa demande, tout document et tout renseignement relatifs à la consultation publique et que le ministre juge de la suffisance de la consultation;

ATTENDU QUE par ce projet de loi, le ministre peut assortir le bail de conditions visant à éviter les conflits avec d'autres utilisateurs du territoire et prendre en considération les commentaires reçus lors de la consultation publique;

ATTENDU QUE par ce projet de loi, le titulaire du droit minier doit constituer un comité de suivi, selon les modalités déterminées par règlement, afin de s'assurer du respect des engagements qu'il a pris à la suite des observations qui lui ont été faites lors de la consultation publique;

ATTENDU QU'actuellement de nombreuses demandes d'avis sont adressées à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par la direction des titres miniers du MRNF en vue de soit octroyer de nouveaux BEX ou agrandir des BEX existants;

ATTENDU QU'actuellement aucune urgence n'est applicable pour le développement de ce marché et qu'il apparaît que les promoteurs désirent se soustraire des possibles obligations découlant du projet de loi 14;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adopté sa *Planification intégrée de développement et d'utilisation du territoire public intramunicipal révisée* le 11 mai 2011 ;

ATTENDU QUE dans le but d'accroître l'activité socio-économique des collectivités, la MRC entend tout mettre en œuvre pour que les nouveaux potentiels de développement identifiés soient mis en valeur dans les meilleurs délais, de façon équitable et dans le respect des droits existants et des lois et règlements qui la gouverne ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Lili Simard, appuyé de monsieur Marc Asselin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande au gouvernement du Québec de décréter un moratoire sur tout nouveau projet de tourbière ou d'agrandissement de tourbière de façon à garantir au milieu régional la possibilité de se faire entendre sur les éventuels projets.

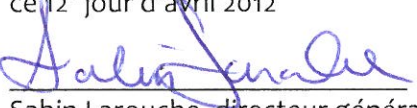
QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande une rencontre dans les meilleurs délais à Monsieur Serge Simard député de Dubuc, ministre responsable de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune.

ADOPTÉE

Signé :  André Paradis,
préfet


Sabin Larouche,
directeur général

Vraie copie donnée à Alma
ce 12^e jour d'avril 2012


Sabin Larouche, directeur général